

## Prêt à taux fixe

Restez du bon côté et bénéficiez de taux d'intérêt avantageux

Prévoyez-vous un besoin en capital constant? Pour planifier votre flux de fonds sur une période prolongée, le prêt à taux fixe est la solution qu'il vous faut. Le prêt à taux fixe garantit des coûts de financement fixes – même en cas de hausse des taux de marché.



### Sécurité à long terme

Le taux d'intérêt attractif fixé à moyen terme vous permet de planifier vos dépenses de manière fixe.



### Coûts d'intérêts stables

Le taux d'intérêt fixe vous permet de planifier vos dépenses clairement, même en cas de hausse des taux de marché.

## Offre

### Disponibilité

L'offre est proposée aux entreprises et également sur base couverte aux particuliers à partir de 18 ans révolus.

### Variantes

Le produit couvert ou non couvert est géré en CHF, EUR ou USD (autres monnaies sur demande).

### Remboursement

À hauteur des amortissements convenus; les remboursements au-delà des amortissements convenus ne sont pas possibles avant l'échéance. À l'échéance, le prêt peut être prolongé ou remboursé sans préavis.

### Limites de montant

Au minimum CHF 50 000 par prêt à taux fixe; en cas de prêt couvert, au maximum à hauteur de la valeur d'avance des sûretés (selon le type de sûretés, par exemple avoirs en compte, titres, valeur de rachat d'une police d'assurance ou immeubles).

### Durée

Entre 2 ans au minimum et 5 ans au maximum (durées plus longues possibles sur demande).

### Taux d'intérêt (particuliers)

Les intérêts sont débités trimestriellement au 31 mars, 30 juin, 30 septembre et 31 décembre, selon l'usage suisse en francs et selon l'usage internationale en monnaie étrangère.

Taux d'intérêt	sur demande
----------------	-------------

### Frais principaux

#### Frais de dossier

Prêts et limites, ouverture	gratuit, 0,05%
Prêts et limites, gestion	gratuit
Modification contrat de crédit	gratuit
Modification convention de produit	gratuit
Fin de la relation de crédit	gratuit

## Informations pratiques

### Conseils pratiques

- L'échelonnement des durées permet de diminuer le risque de forte hausse des coûts du capital à la prolongation.
- La charge d'intérêts peut être réduite par la mise en gage de sûretés (avoirs en compte, titres, immeubles).

Examinez aussi notre  
prêt à taux fixe

[banquemigros.ch/pre-t-variable](https://banquemigros.ch/pre-t-variable)